



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 397

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 7 avril 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le « **Règlement 397 relatif à la prévention des incendies** ».
2. **Que** le règlement numéro 397 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 397 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 14^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2025.

Louis-Philippe Caron
Directeur général
Et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 397

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 397** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca) entre 13 h et 16 h 30, le 14^e jour d'avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois d'avril 2025.

Louis-Philippe Caron
Directeur général
Et greffier-trésorier